

Avis d'attribution de marché

Section I : Identification de l'organisme qui passe le marché

M. Raphaël BERNARDIN, Maire,

Parc Georges Spénale,

81370 Saint-Sulpice-La-Pointe

Tél 05 63 40 22 00 - Fax 05 63 40 23 30 – Courriel : mairie@ville-saint-sulpice-81.fr

Type de pouvoir adjudicateur : Commune / Collectivité territoriale

Section II : Objet du marché

Le présent marché a pour objet le remplacement du système de chauffage de l'école - Marcel PAGNOL à Saint Sulpice

Numéro de référence : 2019 – TX – 07

Codes CPV principaux :

42160000-8 Installations de chaudières

44621200-1 Chaudières

45331000-6 Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation

45331110-0 Travaux d'installation de chaudière

45331210-1 Travaux d'installation de ventilation

Type de marché : travaux

Le marché n'est pas alloti.

Il est prévu une tranche optionnelle relative à des travaux et installation d'un système de traitement d'air.

Variante :

Pour la tranche optionnelle 1 à l'initiative du pouvoir adjudicateur à savoir : travaux concernant la mise en place d'un troisième circuit au départ de la nouvelle chaudière permettant de compartimenter le bâtiment en trois et d'assurer le renouvellement des tuyaux.

Prestation supplémentaire éventuelle :

Il est prévu une prestation supplémentaire éventuelle pour la Variante de la tranche optionnelle 1 – à savoir le traitement d'air double flux.

Section III : Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères et sous critères énoncés ci-dessous :

Critères et sous critères	Pondération
Critère prix (toutes tranches confondues)	50%
Critère technique	50%
<i>Sous critère</i> : Organisation prévue pour le chantier notamment moyens humains et matériels – organigramme – qualifications – rétroplanning exhaustif avec visibilité de toutes les phases – méthodologie de chantier	25%
<i>Sous critère</i> : Qualité des matériels proposés et fournitures associées	25%

Section IV : Procédure

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles R.2123-1 à 7 du code de la commande publique.

Section V : Attribution du marché

Marché n°: 2019-TX-07

Date de conclusion du marché : 06 août 2019.

Le marché est un marché à tranches conformément à l'article R. 2113-4 du CPP.

Il est prévu une tranche ferme pour le remplacement de la chaudière fioul, avec une réalisation des travaux à hauteur de 90% de la globalité du chantier au 04 octobre 2019.

Concernant la tranche optionnelle relative à des travaux et installation d'un système de traitement d'air, cette tranche pourra être affermée par le pouvoir adjudicateur au plus tard le 30 septembre 2020.

Le montant de l'offre retenue correspondant à la tranche ferme est de 76 840.35€ HT.

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 2

Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques : non.

Noms et adresses des titulaires et informations sur le montant du marché (hors TVA) :

SARL MGC CHAUFFAGE ET CLIMATISATION
ZAC DES CADAUX
117 RUE DE LA VIGUERIE
81370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE

Section VI: Renseignements complémentaires

Le dossier de marché est consultable à l'Hôtel de ville de Saint-Sulpice-la-Pointe, Parc Georges Spénale, aux jours et horaires d'ouverture : Lundi : de 8h30 à 12h et de 15h à 18h / Mardi : de 8h30 à 12h et de 15h à 18h / Mercredi : de 8h30 à 12h et de 15h à 18h / Jeudi : de 8h30 à 12h et de 15h à 19h / Vendredi : de 8h30 à 12h et de 15h à 17h

Instance chargée des procédures de recours

Nom officiel : Tribunal administratif de Toulouse

Date d'envoi du présent avis : 13/12/2019